

*Ha Noi, le 14 janvier 2010*

Madame/Monsieur,

Suite à votre référence: CTL/CIH/ITH/2009/561 (le 9 novembre 2009) concernant sur les **Modalités et méthodes pour faciliter la contribution d'organisations non gouvernementales des pays en développement**, nous voudrions vous partager quelques opinions suivant:

- Au Viet Nam ainsi à autre pays en développement, il y a de plus en plus des organisations non gouvernementales (ONG) qui participent à la sauvegarde du patrimoine immatérielle. Pourtant, faute de finance et de capacité de langue étrangère, ils ne peuvent pas développer efficacement leur puissances, surtout au niveau international. Ce problème a mené des obstacles aux experts des ONG (tels que: manque d'occasion de rencontrer et de partager des expériences avec d'autre pays, la restrictions de la mise en oeuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel...) et a causé la déséquilibrée géographique entre les régions dans le monde.

- À l'heure actuelle, le Viet Nam possède seulement une organisation non gouvernementale qui joue le rôle de l'assistance consultative auprès du Comité. À l'avenir, nous continuerons d'encourager d'autres ONG d'assister aux demandes d'accréditation auprès du Comité en vue de proposer des services consultatifs. Alors, le Viet Nam souhaite l'UNESCO d'accorder

des conditions favorables dans le domaine de finance, et d'interprétation aux ONG vietnamiennes pour faciliter leur participation à la mise en oeuvre de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Thi Hoang Cuc**  
**Secrétaire Générale Adjointe**  
**La Commission Nationale du Viet Nam pour l'UNESCO**